

Burundi : Appel pour rendre effective l'abolition de la peine de mort

@rib News, 10/10/2013 â€“ Source XinhuaA l'occasion de la cÃ©lÃ©bration ce 10 octobre 2013 de la 11Ã¨me journÃ©e mondiale contre la peine de mort, l'ONG FÃ©dÃ©ration internationale de l'Action des ChrÃ©tiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT) ensemble avec l'ONG locale Action des ChrÃ©tiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi) se sont rÃ©jouies que le gouvernement du Burundi ait aboli la peine de mort et lui ont demandÃ© de tout faire pour rendre plus effective cette abolition. Â« Nous fÃ©licitons le Burundi d'avoir franchi l'Ã©tape abolitionniste de la peine de mort. Toutefois, il est signalÃ© ici et lÃ dans les prisons oÃ¹ cette peine n'est pas commuÃ©e. A cet effet et de faÃ§on particuliÃ¨re, nous interpellons l'Etat burundais de recenser sur tous les cas non encore commuÃ©s afin de rendre effective l'abolition de cette peine Â», ont indiquÃ© dans une dÃ©claration commune Guillaume Colin de la FIACAT et Me Armel Niyongere, le prÃ©sident de l'ACAT-Burundi.

Ils ont indiquÃ© qu'aucune Ã©tude scientifique n'a pu dÃ©montrer que le taux de criminalitÃ© est liÃ© Ã l'application de la peine de mort car, ont-ils expliquÃ©, les pays dÃ©tenant les taux de criminalitÃ© les plus Ã©levÃ©s ne sont pas toujours des Etats abolitionnistes. A l'inverse, continuent-ils dans leur dÃ©claration, de nombreux pays qui maintiennent encore la peine de mort se trouvent aujourd' hui confrontÃ©s Ã une hausse de la criminalitÃ©, ce qui fait que, concluent-ils, Â« la peine de mort est inefficace car elle n'est pas plus dissuasive que les autres sanctions pÃ©nales Â». Ils ont invitÃ© les pays qui ne l'ont pas encore fait d'abolir la peine de mort dans les plus brefs dÃ©lais et pour tous les crimes, de ratifier le deuxiÃ¨me Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant Ã abolir la peine de mort et d'impliquer les populations dans le processus d'abolition de cette peine. Aujourd'hui, l'abolition de la peine de mort a dÃ©jÃ eu lieu dans 140 pays et 58 pays et territoires maintiennent et appliquent encore la peine de mort. Au Burundi, l'abolition de la peine de mort date du 22 avril 2009.